



**DÉCLARATION DE LA CONFÉRENCE DE LA RÉGION AFRIQUE DE
L'EST EN PRÉLUDE AU 9^e CONGRÈS PANAFRICAIN**

Dar-es-Salam, Tanzanie, le 06 juillet 2024, par visioconférence

Nous, participants de la Conférence de la région Afrique de l'Est, réunis le 06 juillet 2024, par visioconférence, sous la co-présidence de la République Unie de Tanzanie et de la République Togolaise, en prélude au 9^e Congrès panafricain, prévu **du 29 octobre au 02 novembre 2024 à Lomé** autour du thème général : « **Renouveau du panafricanisme et rôle de l'Afrique dans la réforme des institutions multilatérales : mobiliser les ressources et se réinventer pour agir** » ;

Représentant nos gouvernements, les organismes régionaux et continentaux ainsi que la Commission de l'Union africaine ;

Ayant à l'esprit les différents textes adoptés par les États africains relativement à la valorisation des cultures et des langues africaines, notamment le Manifeste culturel panafricain d'Alger (1969), la Charte Culturelle de l'Afrique (1976), la Déclaration sur les Aspects Culturels du Plan d'Action de Lagos (1985), le projet de Charte pour la promotion des langues africaines dans l'éducation élaboré à Accra (1996), la Déclaration d'Harare (1997), le Plan d'action de Nairobi pour les industries culturelles en Afrique (2005), le Plan d'Action linguistique pour l'Afrique (2006) et la Charte de la renaissance culturelle africaine (2006) ;

Ayant également à l'esprit l'Agenda de la « Décennie 2021-2031 des Racines africaines et de la Diaspora africaine » de l'Union africaine (UA) et son plan d'action porté par le Haut Comité en charge de la Décennie ;

Considérant la nécessité de valoriser le patrimoine culturel africain et l'importance de la culture et de l'éducation dans l'épanouissement de la personne humaine et du développement durable ;

Rappelant la valeur fondamentale de la culture et de l'éducation dans l'expression et l'affirmation de l'identité africaine et panafricaine ;

Soulignant la nécessité de décoloniser les esprits et les imaginaires sur le continent à travers la formation des élites et des cadres dont les profils et les compétences sont en phase avec les besoins actuels et futurs de l'Afrique ;

Réaffirmant que les peuples d'Afrique sont essentiellement des africanophones du fait de la prépondérance des langues africaines dans leurs interactions quotidiennes ;

Considérant qu'il est impératif de valoriser les langues africaines qui constituent de véritables vecteurs de renforcement des liens entre les peuples d'Afrique et de l'intégration africaine ;

Conscients que le patrimoine culturel africain s'étend au-delà des limites géographiques du continent, notamment vers l'Amérique latine et les Caraïbes, et que le 9^e Congrès panafricain de Lomé permettra de renforcer les liens culturels entre l'Afrique, les diasporas africaines et les afrodescendants ;

Ayant à l'esprit la Décision CM/Dec.613 (LXXIV) de juillet 2001 du Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) sur la création de l'Académie Africaine des Langues (ACALAN) et l'importance de sa mission en tant

qu'institution spécialisée en charge de la valorisation et de la promotion des langues africaines au profit de l'intégration et de la renaissance africaine ;

Rappelant la Résolution N°16 de la 22^e Session ordinaire du Sommet des Chefs d'État et de gouvernement de l'OUA, tenue à Addis-Abeba en Éthiopie en 1986, sur l'adoption du Kiswahili comme l'une des langues de travail de l'institution continentale ;

Saluant la création des centres régionaux de valorisation des cultures et des langues africaines tels que le Centre d'études linguistiques et historiques par tradition orale (CELHTO), l'Institut culturel africain (ICA), le Centre international des civilisations Bantoues (CICIBA), le Centre d'Afrique de l'Est pour la recherche sur les traditions orales et les langues nationales africaines (EACROTANAL) et le Centre international de recherche et de documentation sur les traditions et les langues africaines (CERDOTOLA) ;

Rappelant la célébration le 24 janvier de chaque année, à l'initiative du Togo, de la Journée mondiale de la culture africaine et afrodescendante (JMCA), adoptée en 2019 par la 40^e session de la Conférence générale de l'UNESCO qui vise à mettre en exergue les richesses culturelles du continent africain et des communautés d'ascendance africaine de par le monde ;

Réaffirmant fermement l'engagement de nos gouvernements pour la promotion des langues africaines ;

Appelant les gouvernements africains et les institutions panafricaines à prendre des mesures concertées et concrètes en vue de renforcer l'intégration africaine et la coopération sur le plan culturel entre les pays et les régions du continent ;

Soulignant la nécessité de soutenir le rôle de l'UA en tant qu'institution continentale fédératrice des initiatives de valorisation, de promotion et de préservation de l'identité culturelle africaine ;

Soulignant la pertinence du thème de la conférence régionale de Dar-es-Salam sur « **Africanophonie, cultures, éducation et identité panafricaine** » et les conditions idéales dans lesquelles les travaux se sont déroulés ;

La Conférence préparatoire de la région Afrique de l'Est recommande :

- 1- La valorisation du patrimoine culturel africain aussi bien dans sa richesse que dans sa diversité ;
- 2- La valorisation du potentiel intégrateur des langues africaines transfrontalières qui sont de véritables vecteurs d'intégration et de renforcement de l'harmonie entre les peuples du continent dans le contexte actuel du renouveau du panafricanisme ;
- 3- La promotion des initiatives culturelles et éducatives renforçant l'identité africaine et le dialogue interculturel ;
- 4- La protection et la valorisation des langues et traditions culturelles africaines à travers leur intégration dans les systèmes éducatifs nationaux ;
- 5- La valorisation des rationalités, des épistémologies et des créativité africaines pour rompre avec la logique du déni et de la marginalisation des systèmes de

- connaissance et formes de pratiques sociales africaines qui prévalent depuis la colonisation jusqu'à nos jours ;
- 6- Le renforcement de l'utilisation du Kiswahili à l'Union Africaine et dans toutes ses institutions ;
 - 7- L'introduction des langues africaines transfrontalières les plus représentatives comme langues de travail au sein des communautés économiques régionales ;
 - 8- La réappropriation au niveau de l'UA de la question de la représentativité et de l'utilisation des langues africaines au sein des organisations internationales ;
 - 9- L'allocation de ressources suffisantes pour assurer le financement de la mise en œuvre des projets de valorisation des langues et des cultures africaines, y compris dans le secteur crucial de l'éducation non formelle ;
 - 10- L'emploi des technologies de l'information et de la communication dans la promotion des langues africaines, y compris la création de logiciels informatiques et de plateformes numériques africaines pour faciliter l'utilisation des langues africaines dans le cyberspace ;
 - 11- La socialisation scientifique et technologique des jeunes pour aiguïser le désir chez l'Africain de transformer le monde, tout en se gardant de franchir les limites de l'autodestruction culturelle et identitaire ;
 - 12- Le renforcement de l'affirmation de l'identité, des valeurs et des cultures africaines dans le cyberspace devenu un nouvel espace de domination culturelle et de rivalités géopolitiques ;
 - 13- La promotion de partenariats et de réseautages entre les professionnels des différents secteurs culturels et éducatifs sur le continent ;
 - 14- Le soutien aux rencontres scientifiques, aux recherches et aux publications portant sur les cultures et les langues africaines et les défis relatifs à leur préservation et valorisation ;
 - 15- La promotion des projets culturels fédérateurs sur le continent et en relation avec les diasporas et les personnes d'ascendance africaine à travers le monde ;
 - 16- La promotion dans les médias audiovisuels africains des épistémologies endogènes, de l'histoire et des cultures africaines ;
 - 17- Le soutien au renforcement et/ou à la création de chaînes de télévision et de radio panafricaines de forte audience mettant en exergue les valeurs et les cultures africaines en vue de faire triompher les narratifs propres à l'Afrique sur l'Afrique au détriment des images avilissantes du continent que véhiculent à dessein certains médias étrangers ;
 - 18- La promotion de la littérature africaine, afrodescendante et autres productions artistiques et intellectuelles du continent ;
 - 19- L'invitation des artistes et musiciens africains et afrodescendants à produire davantage dans les langues africaines et afrodescendantes ;
 - 20- La vulgarisation de l'utilisation du passeport panafricain, merveilleux outil pour la promotion de l'identité panafricaine ;
 - 21- Le renforcement et la mise en œuvre des plans d'action de l'ACALAN à travers le financement de ses projets ;
 - 22- La participation des Etats membres de l'Afrique de l'Est au plus haut niveau au 9^e Congrès panafricain, prévu à Lomé, du 29 octobre au 02 novembre 2024 ;
 - 23- L'endossement des conclusions du 9^e Congrès panafricain par l'Union africaine.

Dar-es-Salam, le 06 juillet 2024